

Les 2 x 6h de HAM

3^{ème} EDITION



Î. CHAQUE PERSONNE DEVRA POSSEDER LE PASS SANITAIRE OU UN TEST PCR NEGATIF DE MOIN DE 48H

Sportifs

En premier lieu chaque inscrit doit observer le règlement et faire preuve d'une attitude correcte et respectueuse. De la courtoisie du fairplay et de la bonne humeur vous seront demandés vis-à-vis des autres participants, des bénévoles, des commissaires, des organisateurs et du public durant les deux épreuves.

La transgression d'un seul article du présent règlement entrainera l'exclusion immédiate du participant ou de la Team suivant le cas. La décision éventuelle sera prise par l'organisation.

Chaque Team devra fournir 1 personne de son équipe, (nom, prénom, téléphone et adresse mail) qui sera nommé commissaire, 2 X 1 heure, afin de répondre au besoin des deux épreuves. Voir conditions sur le bulletin d'inscription.

Art. 1: Les Deux Epreuves

Les épreuves prévues sur une durée total de 12 heures réparties sur deux courses, Samedi 16H30 – 22H30, et Dimanche 10H00 – 16H00. Sur un circuit de 1200 Mètres environ et d'une largeur de 4 mètres. Cette course et réservée aux tracteurs tondeuses exclusivement.

Art. 2: Droit de participation

Pour une bonne organisation, seuls les bulletins d'inscriptions* accompagné d'un chèque* de 120 € à l'ordre de « TEAM MENDES » seront pris en compte.

Ne seront validés que les bulletins d'inscription réceptionnés avant 22 Aout 2021

Les droits d'engagements ne seront pas remboursés en cas de non participation après le 3 Septembre 2021 (SAUF RAISON VALABLE SUR JUSTIFICATIF)

- (*) Possibilité de deux équipes différentes sur les deux épreuves
- (*) Les chèques seront encaissés le 07 Septembre 2021

Art. 3: Contrôle technique & administratif (obligatoire)

Le Samedi 03 Septembre 2021 de 9HOO à 11H00

Materiel par team:

1 panneau avec numéro de team et nom de la team à planter devant le stand

1 panneau avec numéro de la team pour le commissaire

<u>Liste des équipements obligatoires contrôlés (chaque équipage et responsable de son</u> matériel) :

- 1 extincteur en état de validité
- Tapis de sol
- Casque(s) NF
- Gants

- Chaussures montantes
- Lunettes ou Visières
- Un système de coupe circuit poignet ou taille
- Pour chaque pilote : attestation assurance responsabilité civile, certificat médicale
- Une pièce d'identité par pilote
- Une autorisation parentale pour chaque pilote mineur, à partir de 16 ans dans l'année civile

Contrôle technique

- Une transmission par **courroie**, par **chaîne** ou par **les deux**
- Phares avant et arrière obligatoires. Exclusion en cas d'absence d'éclairage la nuit.
- Moteur d'origine (motoculteur ou tondeuse).
- Absence de suspensions
- Présence de pneumatique règlementaire
- Châssis monobloc obligatoire
- Gabarit du tracteur largeur 1,30 m maxi
- Marche pieds enveloppant obligatoire
- Puissance moteur maxi 22 cv
- Coupe circuit obligatoire (poignet ou taille)
- Extincteur obligatoire, 1 par équipage sur le stand (validité en cours)
- Pare choc avant et arrière obligatoire (bouts arrondis et bouchés) ne dépassant pas le gabarit du tracteur, ou l'empattement des roues.
- Anneaux de remorquage avant et arrière obligatoire
- Freins avant interdit
- Echappement protégé, dans le gabarit du tracteur, hors gabarit = tracteur interdit
- Positionnement du transpondeur
- Roues avant plus petites que les roues arrières
- Volant obligatoire
- Accélérateur pied conseillé (à gâchette toléré)
- **AUCUNE SUSPENSION** ne sera tolérée sur le tracteur

Art. 4: Les horaires

La mise en place dans les paddocks sera possible dès le vendredi 03 Septembre 2021 à partir de 12h00

De 12H00 à 14H00 : essais libres sur piste

15H00 rassemblement des pilotes pour briefing

15H15 mise en place des machines, grille de départ

DEPART: 16H30

ARRIVEE: 22H30

Pour le dimanche 05 Septembre 2021

9H00 mise en place des machines, grille de départ

DEPART: 10H00

ARRIVEE: 16H00

L'organisation se réserve tous droits de modification du planning

Art. 5: Les équipes

<u>Les pilotes</u> : 6 maxi pour les équipes masculines / 8 maxi pour les équipes féminines.

Les mécaniciens : 4 maxi par équipe.

Seuls les pilotes inscrits pourront participer

possibilité de deux équipes différentes sur les deux épreuves

Aucune personne étrangère à l'équipe (non répertoriée sur le bulletin d'engagement) n'est autorisée a participer.

Des contrôles seront réalisés. Si le cas se présente, l'équipe en cause sera exclue définitivement de la course.

Chaque équipe ne pourra utiliser **qu'un seul et unique tracteur** sur les deux épreuves. Aucun changement ne sera autorisé.

Art. 6: En cas de panne sur le circuit

En cas de panne sur le circuit, seul, le pilote et les commissaires sont autorisés à pousser le tracteur. Des véhicules de remorquage, tourneront tout au long des épreuves, afin de permettre une évacuation rapide et sécurisée. Seuls les véhicules de dépannage officiels seront autorisés dans l'enceinte du circuit. En cas de non respect de ses consignes de sécurités, des pénalisations seront attribuées.

Art. 7: Respecter

L'organisation sera en mesure de renvoyer un tracteur au stand si celui-ci peut s'avérer dangereux. Aucune intrusion, hors mis le pilote n'est toléré sur le circuit.

Art. 8 : Comportement

Les pilotes ne devront en aucun cas avoir consommé de l'alcool, ainsi que des produits illicites, ou autres, pouvant modifier leurs comportements et vigilance durant les deux épreuves. Des contrôles seront effectués, si un dépassement des normes en vigueur (code de la route) entraînera l'exclusion immédiate du pilote.

Art. 9: Le tracteur

EN COMPLEMENT DES NORMES DEMANDEES LORS DU CONTRÖLE TECHNIQUE DU TRACTEUR (Art. 3)

- Le tracteur ne doit en aucun cas posséder son système de coupe. Les carters de coupe doivent également être supprimés.
- Le capot doit pouvoir s'ouvrir sans outils (en cas d'incendie du tracteur)

Art. 10: Pneus

Les pneus devront être de dimensions raisonnables et rester dans des tailles liées à celles des tracteurs tondeuses, diamètre des pneus 10 pouces maxi, d'origine, pneus profil gazon.

Pas de pneus motoculteur, quad, karting etc.....

Pneus agraires tolérés, chaines interdites

Art. 11 : 2 catégories au classement : Tracteur d'origine et Tracteur proto

Chaque catégorie de tracteur doit respecter les points suivant :

Tracteur d'origine:

- Barre de coupe démontée
- Coupe circuit obligatoire
- Accélérateur au pied
- Freins à pied obligatoire (en état de marche)
- Pare choc avant et arrière obligatoire (bouts arrondis et bouchés)
- Anneaux de remorquage avant et arrière obligatoire
- Eclairage avant et arrière obligatoire
- Taille pneus 10 pouces maxi
- Freins avant interdit

- Marche pied enveloppant obligatoire
- Volant obligatoire

Tracteur Proto:

- Volant obligatoire
- Accélérateur au pied (gâchette au volant tolérée)
- Freins à pied obligatoire (en état de marche)
- Freins avant interdit
- Châssis monobloc
- Châssis de rechange = INTERDIT
- Pneus taille maxi 10 pouces
- Eclairage avant et arrière obligatoire
- Chaînes de pneus interdit
- Anneaux de remorquage avant et arrière obligatoire
- Moteur 22 cv maxi
- Coupe circuit (poignet / taille)
- Gabarit maxi Largeur 1,30 m
- Amortisseurs interdit (même cachés)
- Echappement dans le gabarit du tracteur et zone chaude protégée (pas d'éléments saillants)
- Pare choc avant et arrière bouchés ou arrondis obligatoire
- Marche pied enveloppant ou repose pieds obligatoire

Art. 12 : La Tenue du pilote

Se reporter à l'article 3

Art. 12 : Numéro du Team

La taille des numéros doit être de 120mm de hauteur minimum afin d'être visible lors du pointage des tracteurs.

La puce du transpondeur correspondant au numéro du tracteur à installer par vous-même.

Art. 14: Signalisation

Les commissaires devront se rendre sur le poste attitré suivant le planning fournis lors du contrôle technique avec son panneau avec le numéro de la team

Les commissaires du circuit communiqueront avec vous à l'aide de drapeaux de couleurs à respecter impérativement sur les deux épreuves.

Jaune agité : Réduire sa vitesse et interdiction de dépasser un concurrent car il y a un problème sur la piste.

Rouge : Arrêt de la course décidé par l'organisation. Réduire sa vitesse et interdiction de dépasser un concurrent .

Noir : Exclusion immédiate du concurrent désigné avec pénalité de 5 minutes sur décision de l'organisation.

Blanc avec la croix de Saint André: Intervention des secours sur circuit.

Drapeau à damier : Fin de l'épreuve. Arrêt des véhicules

Art. 15 : Grille de départ des épreuves

Départ effectué à la façon des 24h du Mans, moteur non tournant avec possibilité d'avoir une personne en aide supplémentaire

Le placement des concurrents sur la ligne de départ sera définit par l'organisation. Le pilote et sa machine devront se présenter sur la grille de départ 30 min avant le départ.

Art. 16: Arrêt de la course

L'organisation pourra à tout moment arrêter l'épreuve a l'aide du drapeau rouge si la sécurité ne peux plus être garantie.

En cas d'arrêt de l'épreuve

S'il devient nécessaire d'arrêter l'épreuve prématurément, l'organisation montrera le drapeau rouge à hauteur de la ligne d'arrivée. Les commissaires du circuit agiteront leurs drapeaux jaunes. Lorsque le drapeau rouge est montré, tous les tracteurs doivent réduire immédiatement leur vitesse et rester aux ordres de l'organisation, il est alors strictement interdit de dépasser. L'entrée au stand sera fermée sauf décision contraire de l'organisation. En cas d'arrêt de l'épreuve, le classement sera celui de l'avant dernier tour précédant le signal d'arrêt. Aucune intervention sur les tracteurs, quelle ce soit, n'est admise pendant la durée d'arrêt de l'épreuve, sauf autorisation de l'organisation.

Les positions des tracteurs sur la nouvelle grille seront déterminées par le classement établi au moment de l'arrêt de l'épreuve .Peuvent participer au nouveau départ, les tracteurs ayant pris le premier départ et n'ayant pas abandonné.

Quelques soient le nombre et le temps des interruptions, le temps total réel de l'épreuve ne sera jamais plus long que le temps original indiqué. Au cas où il n'y aurait pas de nouveau départ, tous les tracteurs doivent se rendre immédiatement à leurs stands respectifs.

Le classement sera établi au moment de l'arrêt de l endurance.

Art. 17: STOP & GO

Le non respect des consignes de sécurité et/ou tout comportement antisportif entraîneront 5 minutes d'immobilisation, renouvelables 3 fois, et à la 4 ème infraction : EXCLUSION du team

Art. 18: Changement de pilote

Un changement de pilote ne peut se faire que dans son propre stand. Toutes exception lors de cette procédure doit être validée par un membre de l'organisation habilité.

Art. 19: Règlement des stands

La zone des stands est formellement interdite : aux enfants même accompagnés , aux poussettes, aux animaux, au public et à toute personne qui n'est pas mentionnée sur le bulletin d'inscription (ex : La famille). Tout barbecue est interdit dans les stands. Seul les planchas et barbecue gaz seront autorisés avec un système de sécurité à proximité. Il est interdit de fumer à proximité d'une source dangereuse. Les tracteurs doivent rouler à vitesse réduite (5 KM/H) dès leur entrée aux stands

Art. 20: Ravitaillement

Le plein en essence des tracteurs se fera obligatoirement et uniquement au stand. Gants de sécurités obligatoires et extincteur dans les mains d'un mécanicien prêt a dégoupiller immédiatement en cas de besoin.

Il est obligatoire d'éteindre le moteur du tracteur. Il est interdit de fumer. Aucune flamme ne doit être produite.

Des contrôles ponctuels seront effectués. Toute team prit en flagrant délit sera sanctionné avec une pénalité de 15 minutes de stop & go : votre sécurité et celle des autres sont fondamentales

Art. 21: Le classement

Le classement de chaque team sera affiché en continu durant chaque épreuves.

Le classement officiel sera affiché a la fin des deux épreuves qui seront comptabilisées.

Art. 22 : Remise des prix à partir de 16H 30 Retour des transpondeurs aussitôt la fin, et remise des prix.

Art. 23: Assurance

L'organisation à pris toutes les dispositions nécessaires au niveau des assurances.

En aucun cas l'organisation pourra être tenue pour responsable de tout dommages matériels, corporels... entre participants. Chaque participant du team devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile avec son inscription.

Art. 24: Respect de l'espace paddock

Les teams sont priées de laisser les lieux en l'état de propreté dans lesquels ils les auront trouvés et de rapporter leurs poubelles dans les containers prévu a cet effet.

Rappel

Le non respect des articles de 1 à 24 du présent règlement entrainera une exclusion immédiate !

Merci d'avance pour votre engagement, votre bonne humeur, votre fair-play, votre courtoisie...